

Cote du document:	TFWG 2018/1/W.P.2
Point de l'ordre du jour:	2
Date:	26 avril 2018
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Élection du président du Groupe de travail sur le cadre de transition

Note aux membres du Groupe de travail sur le cadre de transition

Responsables:

Questions techniques:

William Skinner
Responsable du
Bureau du Secrétaire
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: w.skinner@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Fonctionnaire principale
de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Groupe de travail sur le cadre de transition — Première réunion
Rome, 4 mai 2018

Pour: Approbation

Élection du président du Groupe de travail sur le cadre de transition

I. Contexte

1. À sa cent vingt-troisième session, en avril 2018, le Conseil a approuvé le mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition, tel qu'il a été révisé pour prendre en compte les modifications approuvées dans le document de séance présenté au cours de la session (EB 2018/123/R.26/Rev.1).

2. Au cours de la même session, et conformément à l'article 11.1 de son Règlement intérieur¹, le Conseil d'administration a également approuvé la désignation, pour un mandat expirant en avril 2021, des membres suivants du Groupe de travail sur le cadre de transition (EB 2018/123/R.28 + Add.1):

Liste A: Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni

Liste B: Indonésie et Koweït

Liste C:

Sous-liste C1: Cameroun

Sous-liste C2: Inde (avril 2018 - septembre 2019) et Chine (octobre 2019 – avril 2021)

Sous-liste C3: Argentine

3. L'article 11.1 dispose également que, pour l'élection du président du groupe de travail:

"Le Conseil peut créer des comités et d'autres organes subsidiaires composés de ses membres Chaque comité élit son président."

4. Le mandat du groupe de travail prévoit donc que "... le groupe de travail élit parmi ses membres un président, et informe le Conseil en conséquence".

II. Décision demandée

5. Conformément à l'article 11.1 cité plus haut, le groupe de travail est invité à élire un président à sa première réunion.

¹ Le Règlement intérieur du Conseil d'administration peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/documents/10180/891e1637-8fea-41c2-b65d-0f0f4aa7fd25>